

Zeitschrift: Études pédagogiques : annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 56/1965 (1965)

Artikel: Jura bernois
Autor: Rebetez, P.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-115260>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

JURA BERNOIS**TRAVAUX LÉGISLATIFS**

La modification de la loi sur l'école primaire (citée plus loin) fut, en 1964, l'une des tâches les plus importantes en matière scolaire. Enumérons les autres problèmes:

- a) La construction d'une nouvelle Ecole normale, à Langenthal, a été votée par le peuple (8½ millions).
- b) De nouveaux *règlements* déterminent
- les conditions de promotion dans les Ecoles normales (6.2.64);
 - les conditions d'obtention de bourses ou de prêts à l'université (10.4.64). On a pensé, entre autres, aux candidats mariés.
- c) De nouveaux décrets fixent
- les allocations de renchérissement au corps enseignant des écoles primaires et moyennes, pour les années 1964 et 1965 (9.9.64);
 - les traitements des professeurs de l'Université (9.9.64);
 - les conditions d'obtention du brevet d'enseignement primaire (4.11.64). Les cours spéciaux, ou cours de formation rapide, trouvent leur place dans les dispositions légales;
 - les compétences des services d'orientation et de psychiatrie en matière d'éducation (4.11.64);
 - les tâches de la Librairie de l'Etat, éditeur des manuels scolaires (4.11.64);
 - le tarif du service dentaire scolaire (29.12.64).

A L'UNIVERSITÉ DE BERNE

Préoccupation première de la Direction de l'instruction publique, cette université vit une phase critique. Le nombre des étudiants va sans cesse en augmentant; les frais de même. La Faculté de médecine est, à ce sujet, la plus touchée. Et l'Etat reconnaît que son sacrifice a atteint un maximum. On attend l'aide de la Confédération selon l'esprit du rapport Labhardt. Berne se propose de transférer ailleurs des divisions importantes de son université, puis de poursuivre l'amélioration de ses instituts de recherche.

Quelques chiffres (semestre d'hiver 64-65):

— Etudiants	3953, dont 94 étudiantes et 9 auditrices
— professeurs ordinaires	87
— professeurs extraordinaires	77
— professeurs honoraires	22
— privat-docents, lecteurs, maîtres	150
Total:	<hr/> 336

DANS NOS GYMNASES

L'Ecole cantonale de Porrentruy est notre seul gymnase d'Etat. Il groupait, en 1964, 165 élèves et a délivré 43 maturités. Le Gymnase de langue française de Bienne, de son côté, en a délivré 32.

DANS NOS ÉCOLES NORMALES

Nous en avons trois, actuellement, pour la partie française du canton de Berne. Une modeste cérémonie marqua l'ouverture de l'Ecole normale mixte de langue française à Bienne, le 20 avril.

ÉCOLE NORMALE MÉNAGÈRE

Un nouveau bâtiment, commencé en 1963, sera à disposition de cette école dès l'automne 1965. On recevra donc, à l'avenir, une promotion chaque année, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent.

Tableau récapitulatif des écoles moyennes-supérieures dépendant de l'Etat:

1964	Effectif	Diplômes délivrés	Maturités délivrées
<i>Ecole cantonale</i>			
Porrentruy (Gymnase)	165	—	37
Section commerciale	80	—	9
<i>Ecole normale d'instituteurs,</i> Porrentruy	82	16	—
<i>Ecole normale d'institutrices,</i> Delémont	136	28	—
Maîtresses d'ouvrages	12	8	—
<i>Ecole normale mixte</i> Bienne	18	—	—
1 ^{re} année			
<i>Ecole normale ménagère,</i> Porrentruy	12	10	—

ÉCOLE PRIMAIRE

La loi de 1951 sur les écoles primaires a été modifiée. Mentionnons, parmi les nouveautés:

- l'enseignement obligatoire de l'allemand au degré supérieur dans la partie française du canton;
- l'enseignement, plus poussé, du dessin technique, de l'hygiène, de l'instruction civique;
- l'enseignement intensif de la langue maternelle, de la géométrie, de l'algèbre, rendu possible;

- les classes régionales de perfectionnement postscolaire (10^e année d'école);
- les mesures d'ordre social (transport des élèves, appui financier, mise en valeur des aptitudes);
- la création de postes de conseillers en éducation;
- l'attribution de bourses pour les élèves suivant des cours hors de leur lieu de domicile.

LA FORMATION DU CORPS ENSEIGNANT

Elle reste, elle aussi, un souci majeur. La pénurie se fait tenace. En 1964, on a délivré 48 brevets, dont 30 d'institutrices. Il en faudrait 60 à 70 chaque année. Cette formation a entraîné la mise sur pied d'une loi nouvelle que le Grand Conseil discutera en 1965.

Problème connexe: l'adaptation du traitement des instituteurs — c'est chose faite à l'heure actuelle — qui devrait aider au recrutement. Lors de cette adaptation, on a supprimé les anciennes prestations en nature.

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Les maîtres de l'enseignement secondaire ont participé, durant toute l'année, aux colloques bi-mensuels de mathématiques modernes, à Bienne. Pour ce qui touche à l'école primaire, relevons les cours organisés soit par

- *la Commission jurassienne des cours de perfectionnement*, soit par
- *la Société jurassienne de travaux manuels et de réforme scolaire* :
 - a) Cours Cuisenaire, un peu partout dans le Jura.
 - b) Racommodages rapides, pour les maîtresses de l'enseignement ménager.
 - c) Cours de tissage, pour les maîtresses d'ouvrages.
 - d) L'enseignement du chant et du solfège dans la classe unique, pour les maîtres de classes uniques.
 - e) Cours de dessin technique, pour les instituteurs du Laufonnais.
 - f) Cours sur l'enseignement du français, pour les enseignants du Laufonnais.
 - g) Cours de dessin technique, à Delémont.
 - h) Cours de langue allemande, à l'Ecole normale de Berne, pour les Jurassiens.
 - i) Cours de biologie, à l'Ecole normale de Porrentruy.
 - j) Cours de gymnastique, soit en vue de l'introduction du manuel de gymnastique pour garçons, soit pour le perfectionnement des institutrices du degré inférieur, soit pour l'initiation des maîtres de classes uniques.

COMMISSIONS DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

a) La Commission pour les écoles primaires de langue française a fait paraître un livre de lecture destiné au degré supérieur: « *Les belles années* ». Elle a réédité *Histoire de la Suisse* (II^e partie), avec une annexe qui traite de l'histoire du Jura bernois, et elle a participé à l'édition d'une nouvelle *Carte murale du canton de Berne*. Le succès de l'ouvrage *Travaux à l'aiguille* est tel qu'un nouveau tirage sera nécessaire en 1965.

b) La Commission pour les écoles secondaires et les progymnases de langue française a fait élaborer un *Recueil de poèmes* dont le choix a été confié à M. Erismann, maître à l'école secondaire de Bienne. Dans le domaine des mathématiques va paraître le 2^e volume de *Géométrie plane*.

Sont en chantier un manuel de *calcul mental* pour les classes inférieures de l'école secondaire, et un *manuel de mathématiques* pour les classes supérieures de ces mêmes écoles.

PROBLÈMES ACTUELS

a) A quelle époque faut-il fixer le *début de l'année scolaire*? Nous commençons actuellement au printemps. Il en est qui préconisent un début fixé à l'automne.

b) Comment moderniser *l'école complémentaire rurale*? L'appui accordé à l'agriculture veut que l'on réorganise cette école complémentaire qui avait perdu de son crédit.

c) Qu'en est-il de *l'enseignement des mathématiques*? Pour le degré supérieur, les cours de perfectionnement ne manquent pas qui initient, par recyclage, les maîtres en place, aux mathématiques modernes. Pour les degrés inférieur et moyen, l'introduction généralisée de la méthode Cuisenaire est discutée.

d) *Les nombres en couleurs* intéressent les cantons romands, en particulier. Chez nous, l'adoption de la méthode Cuisenaire, dite des nombres en couleurs, est laissée à l'initiative des communes et du personnel enseignant. Toutefois, des cours d'initiation ont été organisés un peu partout. Répondant à une interpellation parlementaire, le Conseil exécutif a fait connaître sa manière de voir au sujet de cette réforme:

« Pour obtenir tout son rendement, la méthode Cuisenaire exigera... une refonte des manuels d'arithmétique, l'achat d'un matériel ad hoc, et la préparation du corps enseignant à tous les degrés. Il y aura lieu de savoir aussi dans quelle mesure cette méthode nouvelle peut faciliter l'enseignement des mathématiques au niveau de l'école secondaire et comment elle s'intègre dans l'enseignement des « mathématiques modernes ». Une sous-commission s'occupe d'élucider ce problème... Dès que la Direction de l'instruction publique sera en possession des propositions fermes émanant des commissions responsables et de l'inspecteur, elle décrètera l'introduction de la méthode Cuisenaire. »

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

L'enseignement obligatoire primaire et secondaire est affaire des communes municipales. Elles administrent l'école par l'intermédiaire de la Commission scolaire et mettent à disposition les locaux, le mobilier, le matériel d'enseignement. L'Etat subvient financièrement à l'exécution des obligations scolaires incombant aux communes. Il participe, par moitié, en moyenne, aux traitements de base du corps enseignant.

L'Etat subventionne, d'autre part, la construction des bâtiments scolaires. La subvention, fixée par décret, varie selon le classement des communes, groupées en 38 subdivisions. Le taux résultant de ce classement varie entre 5 et 50 % des frais de construction, aménagements intérieurs compris. Les communes obérées reçoivent, en outre, une contribution supplémentaire qui peut s'élever à 25 % du coût total¹.

Les subventions allouées par l'Etat en 1964 représentent une somme dépassant 19 millions. Il s'agit là de frais de construction et de transformation de maisons d'école, halles de gymnastique, logements du corps enseignant, places de gymnastique, etc. La période d'activité intense dans le domaine des constructions scolaires touche à sa fin. Un grand nombre de communes ont, soit rénové leurs anciens bâtiments, soit construit de modernes ensembles. Ainsi, sur le plan « secondaire », presque toutes les écoles de langue française, (18 sur 24), disposent de nouveaux bâtiments et trois sont logées dans des immeubles remarquablement rénovés. La plupart des communes, aidées par l'Etat, ont su mettre à profit l'actuelle période de haute conjoncture économique pour donner à l'école l'équipement dont elle aura besoin au cours des prochaines décennies.

Au 30 décembre, les subventions accordées par le Grand Conseil pour la construction de maisons d'école, depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur l'école primaire (2 déc. 1951), représentaient les sommes suivantes:

— Coût selon projets	527 millions env.
— Subsides promis	157 millions env.
— A la charge des communes	369 millions env.

LES BOURSES

Le régime des bourses, actuellement très large, a coûté à l'Etat 2,3 millions de francs en 1964. En 1952, 180 000 francs avaient suffi pour le même objet.

Les Ecoles moyennes (écoles secondaires et gymnases) ont bénéficié de 1201 bourses représentant 380 000 francs. Les Ecoles normales, elles, connaissent deux régimes. L'élève externe peut être boursier; l'élève interne peut bénéficier d'une réduction sur le prix de pension. 179 cas ont été pris en considération, ce qui a occasionné une dépense de 187 000 francs. A l'Université (nous donnons maintenant ce qui touche à l'ensemble et non

¹ Voir: *Notre école marche avec son temps*, par H. LIECHTI, dans « Les Intérêts du Jura », décembre 1964, p. 272 et ss.

pas les chiffres intéressant le seul Jura) pour l'année d'études 1964-65, le montant des bourses s'est élevé à 460 000 francs (pour 632 cas) et le montant des prêts à 190 000 francs (pour 95 cas).

L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE JURASSIENNE

Cette association, qui englobe le personnel enseignant des écoles primaires et secondaires du Jura, se réunit en congrès tous les quatre ans. En 1964, elle avait inscrit à son programme deux sujets d'étude qui suscitérent des enquêtes et des expériences préliminaires dans les sections régionales, puis firent l'objet d'un rapport final.

Le premier des sujets se rapportait au contenu du plan d'études, base de l'enseignement obligatoire. Constatant que 77 % des élèves quittant l'école secondaire, et 22 % des élèves quittant l'école primaire se dirigent vers les activités du secteur tertiaire (services, administration, banques, enseignement, études, etc.) les maîtres se demandent si le programme d'enseignement ne devrait pas être réadapté et tenir compte de cette orientation massive nouvelle. D'où ce titre: « L'enseignement obligatoire doit-il être modifié au vu de l'évolution des activités vers les carrières du tertiaire ? »

Si cette modernisation de l'école est souhaitée, elle exige, pour être menée à chef, une réadaptation des moyens d'enseignement, ainsi qu'un meilleur équipement et agencement des locaux scolaires. D'où le choix, par la Société pédagogique, d'un second sujet d'étude: « Perspectives d'avenir pour l'école primaire jurassienne ». Ainsi furent passés en revue les méthodes et moyens d'enseignement actuellement à l'essai et leur possibilité d'emploi dans nos classes: TV scolaire, laboratoires de langues, enseignement programmé, nouveaux moyens audio-visuels, machines à enseigner, etc. A côté d'un intérêt manifeste s'est révélé un secret désir de mieux connaître ces techniques et leur efficacité. De tout cela s'est dégagée la nécessité de former sans retard le personnel enseignant à l'emploi des moyens modernes et cette autre, aussi impérieuse, d'offrir à tous les maîtres des occasions de recyclage afin qu'ils puissent se tenir au courant (théoriquement et pratiquement) des progrès pédagogiques récents.

P. REBETEZ

NEUCHÂTEL

NOTE PRÉLIMINAIRE

La présente chronique déborde légèrement la période normalement envisagée pour la publication dans l'annuaire. Elle comprend l'année scolaire 1964-1965 et s'étend jusqu'au début d'octobre 1965.